

## RÈGLEMENT CONCOURS DE LA JEUNECREATION

### Si j'avais rencontré les frères Lumière

#### Article 1 : OBJET

La SAS BAMBOO, (ci-après dénommée « BAMBOO ») dont le siège social se situe au 116 rue des Jonchères, 71850 Charnay les Macon, inscrite au RCS de Macon sous le n°414 470 674, représentée par son Président, Monsieur Olivier SULPICE, d'une part

Et

ECOLE EMILE COHL, (ci-après dénommée « ECOLE EMILE COHL »), dont le siège est situé au 232 rue Paul Bert, 69003 Lyon, SAS au capital de 40.000 euros inscrite au RCS de Lyon sous le n°329 680 938, représentée par son Directeur Adjoint Monsieur Emmanuel PERRIER, d'autre part

Et

L'association Lyon Bande Dessinée Organisation, organisatrice du Festival de la Bande Dessinée de Lyon, (ci-après dénommée « LYONBD ») dont le siège est situé Mairie du 4<sup>ème</sup> arrondissement, 133 bd de la Croix Rousse, 69004 Lyon, représentée par son directeur, Mathieu DIEZ d'autre part.

Organisent un concours gratuit sans obligation d'achat (ci-après dénommé " le Concours ") de création de bande dessinée. Les Participants doivent fournir 4 planches de bande dessinée ayant pour thème : Si j'avais rencontré les frères Lumière.

#### Article 2 : CONDITIONS DE PARTICIPATION

Le Concours est ouvert à toute personne à titre individuel, à l'exclusion des membres du personnel des sociétés ayant collaboré à son organisation, à sa promotion et/ou à sa réalisation ainsi qu'aux membres de leur famille (conjoints, descendants, frères et sœurs).

Pour les mineurs cette inscription se fait sous l'entièr responsabilité des parents ou du représentant légal détenant l'autorité parentale.

Le concours se déroule du 6 juin 2009 au jusqu'au 31 janvier 2010, le cachet de la poste faisant foi.

Toute participation au Concours implique l'acceptation pleine et entière, sans réserve, du présent règlement. Tout contrevenant à l'un ou plusieurs des articles du présent règlement, sera privé de la possibilité de participer au Concours, mais également du lot qu'il aura pu éventuellement gagner.

#### Article 3 : MODALITES DE PARTICIPATION

##### I -Inscription

Pour participer au concours, les participants doivent envoyer avant le 31 janvier 2010 leurs 4 planches de bande dessinée à l'adresse suivante : Bamboo Edition, Concours Grand Angle / Ecole Emile Cohl / LyonBD, BP 3, 71012 Charnay les Macon Cedex. Ces planches devront être accompagnées du formulaire d'inscription disponible sur les sites [www.angle.fr](http://www.angle.fr), [www.cohl.fr](http://www.cohl.fr) ou [www.lyonbd.org](http://www.lyonbd.org).

Les participants, ayant expressément accepté l'exploitation des données personnelles en cochant la case prévue à cet effet, ou leur représentant légal, autorisent BAMBOO, ECOLE EMILE COHL et LyonBD à utiliser, à titre publicitaire, leur nom et adresse sans que cette utilisation ne leur confère une rémunération, un droit ou un avantage quelconque autre que l'attribution du lot gagné.

Le participant autorise toute vérification concernant son identité ou son domicile.

Tout autre mode de participation est exclu. Toutes les participations fournies avec des informations manquantes, fausses, incomplètes, illisibles, ou après la date limite de participation, seront considérées comme nulles.

## **II – Fonctionnement et autorisation**

Le Participant s'engage à être l'auteur des planches envoyées.

Par sa participation, il cède les droits de reproduction des planches qu'il envoie. Un contrat d'édition lui sera remis entre l'annonce des résultats et la parution de l'album.

Le participant devra télécharger sur les sites internet [www.angle.fr](http://www.angle.fr), [www.cohl.fr](http://www.cohl.fr) ou [www.lyonbd.org](http://www.lyonbd.org) les caractéristiques techniques de format des planches, étant entendu qu'elles peuvent être envoyées sur papier ou sur cd. Les textes devront être en français.

Le jury, composé de 9 professionnels de la bande dessinée (éditeurs, auteurs, journalistes) se réunira au plus tard le 26 février afin de sélectionner 10 histoires destinées à être publiées.

## **Article 4 : NATURE ET VALEUR DES GAINS MIS EN CONCOURS**

Le Concours est doté de la façon suivante :

Parution des planches au sein d'un album de bande dessinée et versement de la somme de 100 euros par planche. Le créateur de la meilleure histoire réalisera la couverture de l'album qui sera rémunérée 200 euros.

L'album sera mis en vente à l'occasion du Festival de la Bande dessinée de Lyon, édition 2010.

La dotation ne sera ni reprise, ni échangée contre d'autres objets ou prestations quelle que soit leur valeur.

BAMBOO se réserve le droit de modifier, selon les circonstances, la nature du lot ou de proposer des biens de même valeur.

## **Article 5 : CONSULTATION DU REGLEMENT**

Le présent règlement est déposé via [depotjeux.com](http://depotjeux.com) auprès de la SCP CASTANIE et TALBOT, Huissiers de justice 11 Bd Saint Jean BP 624 60006 BEAUVAS Cedex.

En cas de besoin, des additifs ou des modifications au présent règlement pourront éventuellement être apportés pendant le déroulement du Concours et feront l'objet d'un dépôt de règlement via Depotjeux.com auprès de l'Étude CASTANIE et TALBOT.

Le règlement complet du Concours peut être obtenu à titre gratuit par toute personne qui en a fait la demande par écrit en indiquant ses nom, prénom, adresse et l'objet de sa demande à : BAMBOO – 116 rue des Jonchères – 71850 Charnay les Macon.

Une seule demande par foyer (même nom, même adresse) sera acceptée pendant toute la période du Concours.

Le règlement peut également être consulté librement sur les sites Internet [www.cohl.fr](http://www.cohl.fr), [www.lyonbd.fr](http://www.lyonbd.fr) et [www.angle.fr](http://www.angle.fr).

## **Article 6 : RESPONSABILITE DE BAMBOO, EMILE COHL ET LYON BANDE DESSINEE ORGANISATION**

ECOLE EMILE COHL, BAMBOO, et LyonBD se réservent le droit d'écourter, de différer, de modifier, de proroger, d'interrompre ou d'annuler purement et simplement le Concours, sans préavis, en raison de tout

événement indépendant de leur volonté et notamment en cas de circonstances constituant un cas de force majeure ou un cas fortuit, sans que leur responsabilité puisse être engagée à ce titre.

#### **Article 7 : DONNEES A CARACTERE PERSONNEL**

Il est rappelé que pour concourir dans le cadre du Concours, les participants doivent nécessairement fournir certaines informations personnelles les concernant (nom, prénom, adresse complète, courriel). Ces informations, sauvegardées dans trois fichiers informatiques, sont destinées à Bamboo, Ecole Emile Cohl et Lyon Bande Dessinée Organisation.

Conformément aux dispositions de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, chaque participant ou son représentant légal peut obtenir communication et le cas échéant rectification et suppression des informations le concernant en s'adressant par écrit auprès soit de ECOLE EMILE COHL, 232 rue Paul Bert, 69003 Lyon, soit de la société BAMBOO : 116 rue des Jonchères, 71850 Charnay les Macon, soit de LyonBD : adresse Mairie du 4<sup>ème</sup> – 133 BD de la Croix Rousse – 69004 Lyon

Chaque participant dispose également d'un droit d'opposition à exercer dans les mêmes conditions auprès de ECOLE EMILE COHL : [www.cohl.fr](http://www.cohl.fr) et de BAMBOO : [bamboo@bamboo.fr](mailto:bamboo@bamboo.fr) et de LyonBD : [contact@lyonbd.org](mailto:contact@lyonbd.org).

#### **Article 8 : LITIGES**

Le présent règlement est soumis exclusivement à la Loi française. Toute question relative à l'application et/ou à l'interprétation du présent règlement, sera tranchée souverainement, selon la nature de la demande, par l'Étude CASTANIE et TALBOT, Huissiers de justice, dont l'étude est sise au 11 Bd Saint Jean BP 624 60006 BEAUVAIS Cedex.

Toute fraude ou tentative de fraude au présent concours par un participant entraînera l'élimination de ce dernier et pourra donner lieu à des poursuites

Toute contestation relative au Concours, devra être formulée sous un délai maximal de 60 (soixante) jours à compter de la date limite de participation.

En cas de désaccord persistant relatif à l'application et/ou à l'interprétation du présent règlement, et à défaut d'accord amiable, tout litige sera soumis aux tribunaux compétents de Paris.